TOGOMATIN

N° 1679 DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

50 ans de l'UPA

Le Togo prend la tête du Comité exécutif pour la première fois

Alors que l'Union parlementaire africaine célèbre son 50e anniversaire à Lomé, le Togo accède pour la première fois à la présidence de son Comité exécutif. À l'issue de la 48è Conférence des présidents des Parlements nationaux de l'Union ...



PAGE 4



20è Sommet de la Francophonie

Faure Gnassingbé à Phnom Penh pour une alliance solidaire

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, est arrivé le samedi 14 novembre 2026 à Phnom Penh, au Cambodge pour le 20ème sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Francophonie : le 20e Sommet s'ouvre en présence de Faure Gnassingbé

Le 20è Sommet de la Francophonie s'est ouvert, ce dimanche à Phnom Penh, marquant le retour de l'événement en Asie, près de trente ans après Hanoï en 1997. La cérémonie s'est déroulée en présence du roi du Cambodge Norodom Sihamoni, du président français Emmanuel Macron, du Premier ministre cambodgien Samdech Hun Manet et de la secrétaire générale de l'OIF Louise Mushikiwabo, aux côtés de nombreux dirigeants, dont le président du Conseil togolais Faure Gnassingbé.

À l'issue des discours officiels, la France a cédé la présidence du sommet au Cambodge, pays hôte de cette édition placée sous le thème: « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable ». Après un spectacle célébrant le patrimoine culturel cambodgien, les chefs d'État et de gouvernement doivent procéder à la désignation de la direction de l'OIF pour le mandat 2027-2030.

À noter que le Sommet de la Francophonie est l'instance suprême de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Samwougou Namoka: une championne de la résilience qui se réinvente face aux épreuves

Samwougou Namoka est de ces femmes qui refusent de laisser les difficultés décider de leur avenir. Née à Dapaong, dans la préfecture de Tône, mariée et mère de cinq enfants, elle a connu ...

PAGE 2

FOOTBALL



Eliminatoires CAN 2027

Défaits en Algérie, les Eperviers donnent rendez-vous mardi à Kégué

Un coup de tête a suffi à faire céder le verrou togolais. Ce samedi 14 novembre 2026 à Tizi Ouzou, les Éperviers ont concédé une défaite face à l'Algérie (1-0), pour le compte de la 3e journée des éliminatoires de la CAN TotalEnergies 2027. Héroïques durant 75 ...

PAGE 10





SOMMAIRE

Afrique/Politique
Modification constitutionnelle : Félix Tshisekedi tenté par le syndrôme de la longévité au pouvoir ?



P 9

JOJ 2026
Le Togo termine cinquième en finale 800 mètres dames



P 10

Route Zanguéra - Mission Tové
Quand les nids-de-poule deviennent une source de mendicité pour des jeunes désœuvrés



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Samwougou Namoka : une championne de la résilience qui se réinvente face aux épreuves

Samwougou Namoka est de ces femmes qui refusent de laisser les difficultés décider de leur avenir. Née à Dapaong, dans la préfecture de Tône, mariée et mère de cinq enfants, elle a connu plusieurs vies professionnelles : couturière spécialisée dans la haute couture homme et dame, préparatrice de fromage, commerçante, puis fabricante de savon en pâte. À chaque étape, elle a dû composer avec les réalités du terrain, les activités qui ne décollent pas et les changements imposés par la vie familiale. Pourtant, elle n'a jamais renoncé à entreprendre. Depuis l'ouverture de son atelier de couture en 2000 jusqu'à l'obtention d'un financement N'Kodédé de 2 500 000 FCFA en 2025, son parcours raconte la détermination d'une femme qui transforme les revers en nouveaux départs. Allons à la découverte de son histoire.

En 2000, Samwougou Namoka fait de sa passion pour la couture un véritable métier. À Dapaong, elle ouvre son propre atelier et se lance dans la haute couture pour hommes et femmes. Elle y met son savoir-faire, son énergie et l'ambition de bâtir une activité durable. Ce premier parcours professionnel lui permet de s'affirmer dans un domaine qu'elle connaît et maîtrise. Mais la vie lui impose bientôt un changement de cadre. Son mari, fonctionnaire d'État, est affecté à Sokodé. Elle quitte alors Dapaong et tente de reprendre son activité dans sa nouvelle ville d'accueil. Le défi est considérable : elle doit se faire une place dans un environnement où sa clientèle ne la connaît pas encore. Malgré ses efforts, la relance de son atelier échoue. « J'avais déjà mon expérience dans la couture, mais à Sokodé, je devais repartir de zéro. Les clients ne me connaissaient pas et il était difficile de retrouver la même activité », explique-t-elle. Cette première épreuve marque une rupture dans son parcours, sans pour autant éteindre son envie de travailler.



Samwougou Namoka

L'arrivée du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), en 2014, ouvre une nouvelle perspective à Samwougou Namoka. Plutôt que de s'accrocher à une activité qui peine à reprendre, elle décide de changer de voie. Elle bénéficie du produit Accès des jeunes et des femmes à l'emploi (APSEF) et choisit d'investir le financement obtenu dans la préparation de fromage. Ce changement exige de l'adaptation et l'apprentissage d'une nouvelle manière de gagner sa vie. Peu à peu, cette activité lui permet de retrouver des revenus et de reprendre confiance dans ses capacités. « J'ai compris qu'il fallait accepter de changer de métier pour continuer à avancer. Avec le financement du FNFI, j'ai pu commencer la préparation de fromage et trouver progressivement une autre source de revenus », raconte-t-elle. Elle ne s'arrête pas à cette première expérience. Dans la volonté de diversifier ses activités, elle ouvre ensuite une boutique de divers. Mais, une fois encore, les résultats ne répondent pas à ses attentes. La boutique ne fonctionne pas comme elle l'espérait et elle finit par la fermer.

Ces revers successifs auraient pu la décourager. Samwougou Namoka choisit plutôt de chercher une nouvelle voie. Son expérience lui a appris qu'entreprendre demande de savoir réorienter ses efforts lorsque les résultats ne suivent pas. Elle garde donc le cap et saisit une nouvelle occasion avec le produit N'Kodédé du FNFI, destiné à accompagner les bénéficiaires qui remplissent les critères d'éligibilité. En 2025, elle obtient le premier cycle de ce produit, avec un financement de 2 500 000 FCFA. Cette fois, elle porte son choix sur la fabrication de savon en pâte. « Après les difficultés rencontrées dans mes précédentes activités, je n'ai pas voulu abandonner. J'ai saisi cette nouvelle possibilité parce que je voulais encore entreprendre et construire quelque chose de durable », confie-t-elle. Le financement lui donne les moyens de concrétiser ce nouveau projet et de passer à une autre étape de sa vie d'entrepreneure.

Pour lancer sa production, Samwougou Namoka organise ses achats en fonction des besoins de son activité. Elle acquiert notamment des tonneaux ainsi que les différents ingrédients nécessaires à la fabrication du savon en pâte. Ces équipements et matières premières constituent la base de son nouvel outil de travail. Elle engage ainsi les ressources obtenues dans une activité qu'elle entend développer avec sérieux. Le remboursement du crédit est toujours en cours, mais elle honore correctement ses échéances. « Je sais que ce financement représente un engagement. Je prends donc le remboursement au sérieux, tout en travaillant à faire progresser mon activité », affirme-t-elle. Cette régularité dans le remboursement traduit sa volonté de respecter ses engagements et de préserver la confiance qui accompagne l'accès au financement. Après plusieurs expériences professionnelles, elle avance désormais avec un nouveau projet et une responsabilité financière qu'elle assume.

Le parcours de Samwougou Namoka ne se résume pas à une succession d'activités. Il raconte surtout la force d'une femme qui a dû recommencer à plusieurs reprises, accepter de changer de métier et trouver de nouvelles solutions lorsque les premières tentatives n'ont pas abouti. De la haute couture à la préparation de fromage, de la boutique de divers à la fabrication de savon en pâte, elle a fait preuve d'une capacité remarquable à rebondir. Mariée et mère de cinq enfants, elle poursuit son chemin avec la même volonté de rester active et de construire son autonomie par le travail. « Les difficultés ne doivent pas nous pousser à abandonner. Quand une activité ne marche pas, il faut chercher une autre voie et continuer à se battre », conclut-elle. Samwougou Namoka incarne ainsi une véritable championne de la résilience : une femme qui ne se laisse pas définir par ses échecs, mais par sa détermination à se relever et à entreprendre de nouveau.



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication : Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction : Edy Alley

Responsable web: Carlos Amevor

Comité de rédaction: Françoise Dasilva

Alexandre Wémima

Edem Dadzie

Caleb Akponou

Affo-Djèlè Alarba

Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim

Graphiste: Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Travail parlementaire

La 48ème conférence des présidents de l'UPA ouverte à Lomé

L'ouverture de la 48ème Conférence de l'Union parlementaire africaine (UPA) s'est tenue à Lomé. La cérémonie présidée par le professeur Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale du Togo et président de la Conférence, a réuni plusieurs personnalités parlementaires africaines.

Parmi eux, il y avait Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, président du Comité exécutif de l'UPA et du Sénat de la République démocratique du Congo (RDC), Ali Kolotou Tchaïmi, président de l'Assemblée nationale du Tchad et du groupe africain de l'Union interparlementaire (UIP), ainsi que les présidents des Parlements du Bénin et du Burkina Faso et le président du Conseil consultatif de la refondation du Niger.
Dans son allocution, le président du Comité exécutif de l'UPA, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a exprimé sa gratitude au président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, pour l'accueil à Lomé de la 86ème session du Comité exécutif et de la 48ème Conférence. Il a salué l'hospitalité togolaise ainsi que l'implication des autorités parlementaires dans l'organisation de ces assises.

Cette rencontre offre, selon lui, « l'occasion de nous retrouver, de dialoguer, de réfléchir ensemble à l'avenir de notre organisation et de notre continent ». Il a également remercié le secrétaire général sortant, Idi Gado Boubacar, pour son engagement au service de l'Union. Les travaux des Commissions se sont articulés autour de deux thématiques majeures.

La Commission politique a examiné le chômage des jeunes, la migration et le terrorisme, tandis que la Commission économique et du développement durable a réfléchi aux moyens de transformer les vulnérabilités africaines en opportunités face aux chocs géopolitiques mondiaux. Ces réflexions ont abouti à « des projets de résolution qui traduiront notre volonté commune d'apporter des réponses africaines aux préoccupations de notre peuple », a indiqué le président du Sénat de la RDC.

La participation des femmes parlementaires a également retenu son attention, notamment à travers les travaux du Caucus des femmes consacrés au leadership féminin. Il a souhaité la poursuite et le renforcement de cette initiative pour favoriser une présence accrue des femmes dans la vie parlementaire et les processus de décision.

Cette Conférence coïncide avec les 50 ans de l'UPA. Pour Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, « 50 années de coopération parlementaire constituent une étape importante de la vie de notre organisation ». Ce jubilé permet de mesurer le chemin parcouru et de réaffirmer l'engagement des Parlements membres en faveur d'une Union plus forte et plus dynamique.
Il a également été marqué par la nomination d'un nouveau secrétaire général et l'élection du nouveau président du Comité exécutif. Ces choix devront contribuer à « donner à notre organisation un nouvel élan », a-t-il souhaité, appelant à des travaux empreints « d'une ambiance fraternelle et d'un esprit de responsabilité ».



Photo de famille à l'ouverture officielle (Crédit photo : Assemblée nationale)

Pour sa part, le président de l'Assemblée nationale du Togo, le professeur Komi Sélom Klassou, a souhaité la bienvenue aux délégations au nom du peuple togolais, du président du Conseil et du Parlement. Il a rappelé la réputation de Lomé comme ville de paix, de médiation, de dialogue et de tolérance, soulignant le rôle de l'UPA, depuis sa création en 1976, comme espace de fraternité, de concertation et de plaidoyer au service de la coopération interparlementaire.

Face aux crises sécuritaires, économiques, énergétiques et climatiques qui touchent le continent, il a appelé les parlementaires à faire preuve de « lucidité active » et à privilégier l'action collective. Il les a invités à « regarder l'incertitude en face » et à en faire le point de départ d'une réponse concertée. Il a particulièrement souligné les liens entre le chômage des jeunes, la migration irrégulière et le terrorisme, trois phénomènes qui s'alimentent mutuellement.

La formation professionnelle et l'accès à l'emploi constituent, selon lui, des leviers essentiels pour offrir des perspectives à la jeunesse africaine. Les Parlements ont, à ce titre, une responsabilité majeure à travers leurs missions législatives, budgétaires et de contrôle de l'action gouvernementale.

« Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin », a-t-il déclaré, appelant à davantage de solidarité entre les institutions parlementaires africaines. Il a également évoqué la suppression par le Togo de l'obligation de visa pour les ressortissants africains, une mesure destinée à favoriser la mobilité et l'intégration du continent.

Enfin, le cinquantenaire a été l'occasion de rendre hommage aux personnalités ayant contribué à l'histoire de l'UPA, notamment Philippe Yacé, premier président de l'Union, ainsi qu'aux autres anciens responsables de l'organisation. Le président de l'Assemblée nationale a également salué le parcours du secrétaire général sortant, Idi Gado Boubacar, dont le mandat prend fin en janvier 2027.

Cette 48ème Conférence constitue ainsi une occasion de consolider les acquis de cinq décennies de coopération et de définir de nouvelles orientations pour renforcer le dialogue, la paix, la solidarité et l'intégration africaine.

TM

20è Sommet de la Francophonie

Faure Gnassingbé à Phnom Penh pour une alliance solidaire

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, est arrivé le samedi 14 novembre 2026 à Phnom Penh, au Cambodge pour le 20ème sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

« Je prends part aux travaux du 20ème sommet de la Francophonie à Phnom Penh, au Cambodge. Il est placé sous le thème : « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable ». Cette rencontre est l'occasion de réaffirmer l'engagement du Togo en faveur de la paix, du dialogue et du multilatéralisme, tout en renforçant notre coopération avec les pays frères de l'espace francophone. Notre ambition demeure constante : Contribuer à une Francophonie plus solidaire, dynamique et engagée au service de la stabilité, de la jeunesse et d'une prospérité partagée », a écrit le chef du gouvernement togolais sur les réseaux sociaux, après la cérémonie d'ouverture hier.

E. Dadzie



Faure Gnassingbé (1ère ligne, et 2ème de la gauche vers la droite)/ Crédit photo : Présidence du Conseil

50 ans de l'UPA

Le Togo prend la tête du Comité exécutif pour la première fois

Alors que l'Union parlementaire africaine célèbre son 50è anniversaire à Lomé, le Togo accède pour la première fois à la présidence de son Comité exécutif.

À l'issue de la 48è Conférence des présidents des Parlements nationaux de l'Union parlementaire africaine (UPA), tenue à Lomé du 13 au 14 novembre 2026 après la 86è session du Comité exécutif, le professeur Komi Sélom Klassou, président de l'Assemblée nationale du Togo, a été élu à la tête dudit Comité. Il succède ainsi à Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, président du Sénat de la RDC, qui a dirigé cette instance durant les douze derniers mois.

« Au terme de nos travaux, la confiance que vous venez d'accorder au Parlement togolais, à travers ma personne, m'honore profondément. Elle honore davantage mon pays, car, après 50 ans de vie de notre organisation commune, c'est la première fois que le nom du Togo sera inscrit aussi bien au siège que dans les archives de l'organisation, au titre des pays ayant assurés la présidence du Comité exécutif », a déclaré le professeur Komi Sélom Klassou.

Déclaration de Lomé et vision 2076 de l'UPA

Dans la soirée du samedi 14 novembre 2026, les parlementaires africains ont rendu publique la Déclaration de Lomé, mettant l'accent sur la vision 2076 de l'UPA. Les grandes lignes de ce texte portent sur l'affirmation d'une ambition renouvelée pour l'organisation à cet horizon ; la consolidation du rôle des présidents d'Assemblées Parlementaires nationales ; la promotion de la gouvernance démocratique et de l'action des Parlements ; ainsi que le développement de la diplomatie parlementaire et de la coopération africaine.

Les parlementaires africains veulent également contribuer à la souveraineté économique et au développement du continent ; placer les femmes et les jeunes au cœur du projet africain ; anticiper les mutations technologiques et les défis environnementaux ; moderniser l'UPA et renforcer son rayonnement international.

Par la Déclaration de Lomé, l'on compte instituer une dynamique de mise en œuvre de la vision 2076. Mais en quoi consiste cette vision ? À l'horizon 2076, les participants aux assises de Lomé veulent une UPA rassemblant l'ensemble des Parlements nationaux du continent (pour le moment, l'organisation compte 41 membres).

L'on souhaite une UPA forte, unie, représentative, crédible et influente dans les relations internationales ; contribuant activement à la démocratie, à la paix, à la stabilité et à l'intégration africaine ; accompagnant la souveraineté économique et le développement du continent ; promouvant la participation effective des femmes et des jeunes à la gouvernance ; dotée des capacités institutionnelles, humaines, financières et technologiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions ; capable à chaque étape de son développement d'évaluer les progrès accomplis et d'adapter ses priorités, afin de préparer le centenaire de l'Union en 2076, sur des bases solides et durables.



Le professeur Klassou (à gauche) recevant les attributs de la présidence des mains de son prédécesseur congolais (Crédit photo : Assemblée nationale)

Motions de soutien et de remerciement

Avant de se dire au revoir, les membres de l'UPA ont voté une motion de soutien à la République démocratique du Congo (RDC), qui souffre d'une crise sécuritaire dans sa partie Est. Ils se disent profondément préoccupés par la persistance des violences armées dans l'Est de la RDC, entrainant des pertes en vies humaines, des déplacements des populations, des violences sexuelles et de graves violations des droits humains.

Sur cette base, ils expriment leur solidarité avec le peuple congolais, particulièrement les populations durement éprouvées par plusieurs décennies de conflits ; et réaffirment leur attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, conformément à la Charte des Nations unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Par ailleurs, les membres du Comité exécutif de l'UPA adressent au président du Conseil Faure Gnassingbé, leurs remerciements et leur profonde gratitude pour son soutien constant à leur Union. Ils expriment leur profonde gratitude aux autorités togolaises pour tous les efforts consentis en vue de l'organisation de cette rencontre parlementaire africaine.

Les membres du Comité exécutif de l'UPA adressent aussi leur remerciement à l'ensemble de la représentation nationale togolaise, et particulièrement au professeur Komi Sélom Klassou, président de l'Assemblée nationale, pour tous les efforts déployés dans l'organisation de la 86ème session du Comité exécutif et de la 48ème Conférence des présidents d'Assemblées parlementaires nationales de l'UPA.

Pour information, c'est le Gabon qui a été retenu pour organiser la prochaine rencontre annuelle de l'UPA. Elle se tiendra selon les prévisions en novembre 2027.

Edem Dadzie



Système d'information budgétaire et comptable

Le Togo engage le diagnostic

Le gouvernement togolais entend moderniser son système d'information budgétaire et comptable afin de renforcer le suivi des finances publiques et la transparence dans la gestion des ressources de l'État. À cet effet, le ministère chargé des Finances a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour recruter un cabinet spécialisé chargé de réaliser un diagnostic du Système d'information budgétaire et comptable (SIBC).

Cette étude devra permettre d'évaluer les performances du dispositif actuel et de définir les orientations nécessaires à sa modernisation. Elle portera notamment sur les dimensions institutionnelles, organisationnelles, fonctionnelles, techniques et technologiques du système. L'objectif est de disposer d'une analyse approfondie des outils et mécanismes qui encadrent la préparation, l'exécution et le suivi du budget de l'État.

Le cabinet sélectionné aura pour mission d'examiner les applications informatiques, les équipements et les procédures mobilisés dans la gestion budgétaire et comptable. Il devra également apprécier les mécanismes de suivi et de contrôle des dépenses publiques, la circulation des informations entre les administrations, la fiabilité des outils existants ainsi que la sécurité des données financières.

Au terme de cette évaluation, le prestataire devra identifier les insuffisances du dispositif et formuler des recommandations adaptées. Celles-ci devront être traduites en une stratégie de modernisation, assortie d'une feuille de route et d'un plan d'action priorisé et budgétisé.

Au-delà de la modernisation des outils administratifs, cette réforme poursuit un objectif de meilleure maîtrise des finances publiques. La centralisation et la fiabilisation des informations financières devraient faciliter le suivi des recettes, des dépenses et des engagements budgétaires. Elles permettraient également aux organes de contrôle de disposer de données plus accessibles pour vérifier l'utilisation des ressources publiques et renforcer la reddition des comptes.

La gestion de la trésorerie constitue un autre enjeu important. En améliorant le rapprochement entre les recettes attendues, les dépenses engagées et les disponibilités financières, le futur dispositif pourrait favoriser une programmation plus rigoureuse des paiements de l'État. Une telle évolution contribuerait notamment à limiter les retards de règlement des fournisseurs de l'administration, dont les conséquences peuvent fragiliser la trésorerie des entreprises.

L'initiative s'inscrit dans le cadre du Projet de modernisation et de renforcement des capacités de l'administration pour la délivrance des services (PMADS), soutenu par l'Association internationale de développement (Ida), une institution du Groupe de la Banque mondiale. Les cabinets intéressés sont invités à soumettre leurs candidatures au plus tard le 3 décembre 2026.

Edy Alley

Échanges

Le déficit commercial de l'Afrique avec la Chine dépasse 100 milliards $ en dix mois

Le déficit commercial africain vis-à-vis de la Chine s'est creusé de manière significative depuis le début du second mandat de Donald Trump. Son accélération s'inscrit dans un contexte de réorientation des flux d'exportation du géant asiatique, qui cherche à diversifier ses débouchés face aux restrictions commerciales américaines.

Le déficit commercial de l'Afrique avec la Chine s'est creusé de 27,73 % au cours des dix premiers mois de 2026, comparativement à la même période en 2025, pour s'établir à 101,4 milliards de dollars, selon des données publiées le lundi 9 novembre par l'Administration générale des douanes chinoises.

Ce déficit est presque identique à celui enregistré sur l'ensemble de l'année 2025, qui s'était déjà creusé de 64,5 % par rapport à 2024, pour atteindre 102,01 milliards de dollars.

Les exportations du géant asiatique vers les pays africains ont augmenté de 24 % entre le 1er janvier et le 31 octobre de l'année en cours, à 224,14 milliards de dollars. Durant la même période, les importations chinoises en provenance du continent ont atteint 122,72 milliards de dollars, un montant en hausse de 20,3 % par rapport aux dix premiers mois de 2025.

La valeur totale des échanges commerciaux entre la Chine et le continent a ainsi atteint un record de 346,8 milliards de dollars au cours des dix premiers mois de 2026, un montant en hausse de 22,7 % par rapport à la période correspondante de 2025.

L'aggravation du déficit commercial de l'Afrique avec la Chine coïncide avec la stratégie de Pékin visant à doper ses exportations mondiales. Face aux surtaxes douanières imposées par Donald Trump sur les produits chinois aux États-Unis, la Chine cherche en effet à compenser ses pertes sur le marché américain.

Toutefois, cette réorientation vers les marchés émergents, destinée à protéger la croissance chinoise face au protectionnisme américain, ne suffit pas à elle seule à expliquer ce déficit commercial croissant. Celui-ci trouve également son origine dans des déséquilibres structurels de long terme. Les exportations africaines vers la Chine se limitent pour l'essentiel à des matières premières brutes telles que le pétrole, le cuivre, le minerai de fer et le lithium, alors que les importations en provenance de « l'usine du monde » se composent, à l'inverse, de produits manufacturés à haute valeur ajoutée, dont les équipements industriels, l'électronique et les technologies vertes.

Impact limité des démantèlements tarifaires

Face aux critiques récurrentes relatives aux déséquilibres caractérisant le commerce sino-africain, les autorités chinoises ont opté pour des démantèlements tarifaires progressifs destinés à accroître les exportations du continent vers le deuxième pays le plus peuplé du monde. Dès 2005, des exemptions totales de droits de douane sur une centaine de lignes de produits importés ont été accordées aux pays les moins avancés (PMA) d'Afrique. En décembre 2024, un traitement tarifaire nul a été appliqué à 100 % des importations en provenance des PMA avec lesquels la Chine entretient des relations diplomatiques, dont 33 pays africains. En mai 2026, Pékin a franchi une nouvelle étape en étendant la suppression totale des droits de douane à tous ses partenaires commerciaux africains, y compris les pays à revenu intermédiaire, à l'exception de l'Eswatini, le dernier allié de Taïwan sur le continent.

Les données récentes sur le commerce sino-africain confirment cependant que les initiatives de Pékin ont eu un impact limité sur le rééquilibrage des relations commerciales bilatérales, d'autant que des régimes tarifaires spécifiques existent déjà pour les matières premières. Les droits de douane nuls peuvent accroître les volumes des biens exportés, mais ne garantissent pas une hausse de la valeur ajoutée des exportations africaines.

La Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a d'ailleurs estimé, dans un rapport, que le continent ne peut tirer pleinement parti du traitement tarifaire nul offert par la Chine qu'en lançant des réformes visant à lever certains obstacles structurels et opérationnels. Les priorités d'action incluent le développement de chaînes de valeur régionales (transformation agroalimentaire, industrie légère, traitement des minerais, etc.), la modernisation des infrastructures logistiques, l'adaptation des produits aux attentes du marché chinois et le renforcement des mécanismes de financement du commerce, comme l'assurance-crédit à l'exportation et les prêts commerciaux libellés en yuan chinois.

Avec l'Agence Ecofin

Rapport monétaire de l'Umoa

L'activité économique mondiale résiste aux tensions géopolitiques

L'économie mondiale a fait preuve de résilience au deuxième trimestre 2026, malgré les perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement liées aux conflits au Moyen-Orient et en Ukraine. C'est l'un des principaux constats du rapport sur la politique monétaire dans l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa), publié le 11 novembre 2026. Cette résistance a notamment été soutenue par les investissements dans l'intelligence artificielle et un apaisement relatif des tensions géopolitiques, à la suite du cessez-le-feu d'avril 2026 et du protocole d'accord conclu en juin entre les États-Unis et l'Iran.

Les performances économiques sont toutefois contrastées selon les régions. Aux États-Unis, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est établie à 2,1 % au deuxième trimestre, contre 2,7 % trois mois auparavant. Dans la zone euro, elle a progressé à 1,2 %, après 0,6 % au premier trimestre. En Chine, l'activité a conservé un rythme soutenu, avec une croissance de 4,3 %, contre 5 % précédemment. En Afrique du Sud, elle a ralenti à 1,4 %, après 1,9 %.

En Afrique de l'Ouest, le Nigeria a enregistré une accélération de sa croissance à 4,1 %, contre 3,9 % au trimestre précédent. À l'inverse, le Ghana a connu un ralentissement, son taux de croissance passant de 6,4 % à 4,8 %.

Sur le front des prix, la tendance est également à la hausse. L'inflation mondiale a progressé sous l'effet du renchérissement de l'énergie, alimenté par les tensions au Moyen-Orient. En juin 2026, elle a atteint 3,7 % aux États-Unis et 2,8 % dans la zone euro, contre respectivement 3,5 % et 2,6 % en mars. La hausse a été particulièrement marquée en Afrique du Sud, où elle est passée de 3,1 % à 5 %. Au Nigeria, elle s'est établie à 15,9 %, contre 15,4 %, tandis qu'au Ghana, elle a atteint 5,3 %, après 3,2 %.

Les conditions monétaires et financières internationales se sont, par ailleurs, globalement resserrées. Si les taux d'intérêt à court terme sont restés relativement stables, les rendements obligataires à long terme ont augmenté. Les taux souverains à dix ans ont progressé de 25 points de base aux États-Unis, de 10,7 en Allemagne et de 17,9 en France.



Marché de Ganhi au Bénin

Ces évolutions traduisent les préoccupations persistantes des marchés face aux pressions inflationnistes, aux dépenses publiques et aux équilibres budgétaires des grandes économies.

Edy Alley

Transition énergétique

Le Togo renforce les bases de son programme nucléaire civil

Le Togo franchit un cap stratégique dans son ambition de développer le nucléaire civil. En signant un mémorandum d'entente avec le géant russe Rosatom, le pays pose les bases d'un cadre institutionnel et réglementaire destiné à encadrer cette nouvelle orientation énergétique. Quels sont les véritables enjeux de cette transition énergétique et comment le pays compte-t-il l'encadrer ? Éléments de réponse dans ce dossier.



Image d'un réacteur nucléaire énergétique

L'engagement du Togo pour le nucléaire civil comme source d'énergie n'est plus à démontrer. Il se traduit par des mesures concrètes et des dispositions allant dans le sens de cette ambition. Posant les bases de la valorisation du nucléaire civil, le pays a signé le 28 octobre 2026 un mémorandum d'entente avec l'entreprise publique russe Rosatom.

Ce mémorandum d'entente signé entre Robert Koffi Messan Eklo, ministre délégué chargé de l'Énergie, et Alexeï Likhachev, directeur général de Rosatom, traduit une ambition claire : établir une coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Pour y parvenir, l'accord prévoit la création de groupes de travail chargés d'évaluer des projets d'énergie nucléaire. Il englobe également des applications non énergétiques du nucléaire, notamment dans les domaines de la santé (lutte contre le cancer), de l'agriculture et du développement des compétences locales.

Pourquoi l'engagement du Togo pour le nucléaire civil ?

L'énergie nucléaire est essentielle pour la transition écologique et l'indépendance énergétique du pays. Grâce à sa capacité à produire une électricité massive, stable et très faiblement émettrice de gaz à effet de serre, elle devient l'une des solutions majeures à la lutte contre la dépendance énergétique du pays.

En termes d'atouts comparés aux autres sources d'énergie, le nucléaire produit une électricité bas-carbone. Avec des émissions comparables à celles de l'éolien et très inférieures à celles des énergies fossiles comme le gaz ou le charbon, le nucléaire contribue directement à lutter contre le réchauffement climatique. Contrairement au solaire ou à l'éolien, dépendants de la météo, les centrales nucléaires fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, garantissant ainsi la stabilité du réseau électrique. De surcroît, il ressort des analyses d'experts qu'une toute petite quantité de combustible peut libérer une énergie considérable comparée au charbon ou au pétrole, réduisant de fait l'emprise au sol des infrastructures.

De ce qui précède, il ressort que l'énergie nucléaire contribue à assurer l'indépendance énergétique des pays utilisateurs. Et ceci, en leur permettant de sécuriser leur approvisionnement électrique et de moins dépendre des variations des marchés internationaux du gaz et du pétrole.

Mais au-delà de l'électricité, le Togo, en optant pour le nucléaire, entend aussi valoriser cette technologie dans les domaines tels que la médecine pour le diagnostic (imagerie), les traitements et la stérilisation du matériel.

Pour Robert Koffi Messan Eklo, ministre délégué chargé de l'Énergie et des Ressources minières, l'énergie nucléaire est l'une des meilleures au monde.

« Le nucléaire, c'est l'une des énergies les plus sûres au monde nonobstant les rares incidents qui ont eu lieu une fois tous les 10 ou 15 ans… Et c'est aussi pour ça que nous adhérons à certains traités qui regardent la gestion de la sûreté et de la sécurité du nucléaire », a expliqué le ministre avant de rassurer : « Nous pouvons vous dire que le Togo est bien placé pour l'utilisation du nucléaire. Maintenant, ce que nous devons faire, c'est de passer à l'étape suivante et d'aller vers l'énergie électronucléaire».

Une démarche rassurante

L'engagement du gouvernement en faveur d'une utilisation rationnelle et pacifique de l'énergie nucléaire s'inscrit dans la durée. Sa détermination à promouvoir la sûreté nucléaire, tout en contribuant à la paix mondiale et aux objectifs de développement durable des Nations Unies, a valu au Togo d'être élu, en septembre 2025, membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Siéger au sein de cette instance n'est pas un fait de hasard. Il exige d'un État qu'il soit d'abord membre de l'organisation, puis qu'il démontre activement ses preuves et son engagement. L'accès à ce poste se fait ensuite par élection, ou se justifie par une expertise technique reconnue ainsi que par un rôle stratégique dans le domaine.

Depuis son adhésion officielle à l'AIEA en 2012, le Togo s'efforce de promouvoir une utilisation sûre et rationnelle de l'énergie nucléaire, un engagement qui s'est concrétisé par l'adoption de plusieurs lois et mesures réglementaires.

Bien que le pays ne dispose pas encore de centrale nucléaire, ces technologies sont déjà bien ancrées dans des secteurs clés tels que la santé, l'industrie et l'agriculture. Pour en encadrer l'usage, l'État a mis en place l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaire (ANSSN), chargée de veiller au respect des normes internationales et de garantir la sécurité des installations.

C'est dans cette dynamique qu'en mars 2025, sous l'impulsion de l'AIEA, l'institution a organisé une rencontre à Lomé. Cet événement a permis d'évaluer les progrès accomplis et d'actualiser le Plan intégré de sécurité nucléaire (INSSP) du Togo, dont la dernière révision remontait à 2020.

Ces travaux ont permis d'adapter les stratégies nationales aux évolutions technologiques et aux nouveaux défis du secteur nucléaire. « Cette révision intervient cinq ans après la dernière mise à jour de 2020. Si l'adoption d'une loi sur le nucléaire a marqué un progrès important, la montée en puissance de ses applications dans divers secteurs exige aujourd'hui une adaptation constante de nos stratégies de sécurité », expliquait le professeur Tchaou Mazama-Esso, radiologue à l'université de Kara et point focal de l'AIEA au Togo.

En effet, le plan stratégique du Togo pour le nucléaire couvre plusieurs aspects témoignant de l'engagement du pays. Il prend en compte le cadre législatif et réglementaire, garantissant un contrôle strict des technologies nucléaires et une prévention des risques, incluant la formation des acteurs concernés et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce plan couvre également la détection et la réponse aux incidents pour assurer une réactivité rapide en

cas de menace ou de fuite radioactive et favorise l'amélioration continue des dispositifs existants.

Quid du cadre législatif et réglementaire du nucléaire ?

Dans sa dynamique de promotion d'une utilisation sûre du nucléaire, le Togo s'est doté d'un Commissariat à l'énergie atomique (CEAT). Créé en 2025, cet organe marque une étape clé dans l'engagement du pays en faveur d'un usage pacifique, sécurisé et innovant de ces technologies.

« La création du Commissariat à l'énergie atomique permettra à notre pays d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formation, de recherche et d'application. Il offrira un cadre stratégique, technique et opérationnel spécifique à ce domaine hautement scientifique », a expliqué le gouvernement.

Ce nouvel organe vient renforcer l'arsenal juridique existant, notamment la loi de 2020 sur le nucléaire et l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires (ANSSN). Dans la même dynamique, l'Assemblée nationale a adopté en juin de la même année le projet de loi sur l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire, consolidant ainsi le cadre réglementaire du pays.

Encadrer le transport et l'utilisation des matières radioactives

C'est aussi l'engagement du Togo, pour parvenir à l'utilisation sûre du nucléaire. Dans la continuité de la loi du 10 juin 2020, le gouvernement prévoit de nouvelles mesures pour renforcer l'encadrement du transport et de l'utilisation des matières radioactives.



Infrastructure de production d'énergie nucléaire (image prise sur internet)

Cette initiative accompagne le développement des projets de médecine nucléaire et de radiothérapie, qu'ils soient déjà opérationnels ou en cours de déploiement à travers le pays. Ces dispositions visent ainsi à protéger les patients, le personnel médical et la population, tout en garantissant la sécurité des installations conformément aux normes internationales.

Fort de son engagement, le Togo est depuis quelques années devenu l'un des carrefours des grandes rencontres continentales sur les questions relatives au nucléaire civil. L'on en veut pour preuve la troisième édition du Sommet de l'innovation sur l'énergie nucléaire en Afrique (NEISA) qu'organise le pays en 2027.

Ce sommet continental réunira des chefs d'État, des ministres, des régulateurs, des scientifiques et des investisseurs internationaux. Les discussions porteront sur le financement et le déploiement des infrastructures de l'atome civil en Afrique, l'intégration des petits réacteurs modulaires (SMR) pour répondre aux besoins industriels du continent, ainsi que sur le développement des compétences régionales et le renforcement de la souveraineté énergétique. Mais bien avant, notamment du 19 au 23 octobre 2026, le pays a abrité un atelier sous-régional sur la détection des matières radioactives et nucléaires hors contrôle réglementaire.

Dans sa logique de toujours promouvoir l'utilisation du nucléaire civil conformément aux normes internationales, le Togo a abrité en novembre 2024 à Lomé une rencontre régionale axée sur la gestion des interventions en cas d'incidents de sécurité nucléaire.

Cette rencontre tenue sous l'égide de l'AIEA a, durant cinq (5) jours, permis aux experts nationaux et régionaux d'envisager de nouvelles formes de gestion de réponses en cas d'événements de sécurité nucléaire dans les installations, qu'il s'agisse de matière en stockage ou en cours d'utilisation.

En août 2023, des experts nationaux des membres de la Cedeao et ceux de l'AIEA se sont retrouvés à Lomé, pour explorer les opportunités d'une coopération régionale en ce qui concerne l'utilisation bénéfique du nucléaire. Les échanges au cours de ladite session ont porté sur les défis liés à la mise en œuvre du plan intégré pour la sécurité nucléaire dans les pays de la Cedeao, témoignant de l'engagement du Togo à fédérer les autres autour de sa vision.

Les défis du nucléaire civil pour le Togo

Conscient que le nucléaire peut être utilisé à des fins constructives, le gouvernement n'a de cesse de faire sa promotion positive. Dans cette logique, le pays cible le développement de l'atomique civil pour garantir sa souveraineté énergétique, améliorer la santé, l'eau et l'agriculture. Bien avant la signature du mémorandum avec l'entreprise russe Rosatom le 28 octobre 2026, le Togo avait déjà entrepris des démarches dans la promotion du nucléaire pour assurer son autonomie énergétique. En décembre 2024, le pays a signé avec la société américaine Nano Nuclear Energy, à Lomé, un accord de production d'électricité à base de microréacteurs nucléaires.

Si ces initiatives témoignent de l'engagement du pays à valoriser le nucléaire pour son développement, elles ne cessent cependant de susciter plusieurs inquiétudes au sein de l'opinion. Certains y voient une diversion face à la crise aiguë des coupures d'électricité qui paralyse actuellement les entreprises du pays. D'autres estiment que l'accent devrait plutôt être mis sur le déploiement immédiat des énergies renouvelables locales comme le solaire et l'éolien.



Signature d'accord entre le Togo et Rosatom

Les risques financiers et le surendettement ne sont pas écartés de l'utilisation de la technologie nucléaire. Le développement d'infrastructures nucléaires exige des investissements initiaux colossaux. Les observateurs s'inquiètent de la capacité financière du Togo à supporter de tels coûts sur le long terme. Pis, ils craignent que cela ne plonge le pays dans une dépendance économique accrue vis-à-vis des bailleurs et des partenaires étatiques étrangers.

Le déficit en compétences techniques et en ressources humaines n'est pas à négliger. Le pays ne dispose pas encore de la main-d'œuvre hautement spécialisée requise pour l'ingénierie, la maintenance et la régulation d'installations nucléaires. Bien que des programmes de formation soient prévus, l'absence d'une solide culture de la sécurité nucléaire au niveau local à court terme suscite des appréhensions quant à la gestion quotidienne des technologies radiologiques.

La future gestion des déchets radioactifs et l'éventuelle implantation de réacteurs nucléaires à proximité des côtes suscitent des préoccupations légitimes au sein de l'opinion publique.

Au-delà, le rapprochement stratégique entre le Togo et la Russie à travers l'alliance avec Rosatom intervient dans un contexte de fortes tensions régionales et de reconfiguration des alliances en Afrique de l'Ouest. Cette orientation fait également craindre à certains analystes une perte d'indépendance diplomatique ou l'importation de rivalités de puissances sur le sol togolais.

Mais qu'à cela ne tienne, le Togo reste résolument engagé sur les solutions de son indépendance énergétique. Reste une question cruciale : le pays saura-t-il maîtriser l'atome avec la rigueur qu'il exige, ou ce rêve de grandeur cache-t-il une zone d'ombre trop lourde à porter ?

Caleb Akponou

COUR D'APPEL DE LOME
ARRIVEE LE 13 NOV 2026
ENREGISTRE SOUS N° 1544

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE LOME

Monsieur OLYMPIO Robert, demeurant et domicilié à Lomé,

Assisté de **Me Paul Dodji APEVON,** Avocat au Barreau du Togo, 93, Rue Fazao, Hédzranawoé, à 250m de la Clinique de l'Aéroport, Tél : 22 20 25 18 / 90 04 33 11, E-mail apevon@yahoo.fr, Lomé-Togo;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que dans un litige foncier qui l'oppose au sieur DOUMENYO Yao, le Tribunal de Grande Instance de Lomé a rendu, le 27 Mars 2026, un jugement n°0522/2026 en sa défaveur.

Que la décision étant manifestement injuste et erronée, l'exposant a décidé d'en interjeter appel.

Que le sieur DOUMENYO Yao n'ayant ni domicile ni résidence connus (sur tous les actes, il est seulement mentionné ''demeurant et domicilié à Accra (Ghana), de passages réguliers à Lomé, ayant fait élection de domicile dans ladite ville''.), l'huissier instrumentaire s'est présenté le 16 Octobre 2026 au Cabinet de son Conseil où son secrétaire, après avoir pris connaissance de l'acte d'appel, a refusé de le recevoir, obligeant ainsi l'huissier à procéder par affichage sur la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé

Que l'article 58 du code de procédure civile prévoit en outre une insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge.

C'est pourquoi le requérant sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président, vu les dispositions des articles 58 et 215 du code de procédure civile, de bien vouloir designer un journal de votre choix pour l'insertion de l'acte d'appel ;

Présentée à Lomé, le 21 Octobre 2026
Le Conseil

ORDONNANCE N°1544/2026

Nous WOTTOR Kokou Amégboh, Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

- Vu les dispositions des **articles 58 et 215** du code de procédure civile ;
- Vu la requête qui précède, les pièces y jointes et en adoption de ses motifs ;

Autorisons l'exposant à faire insérer l'acte d'appel dans le journal TOGO-MATIN

Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur minute avant enregistrement et qu'il nous en sera référé en cas de difficultés

Fait en notre Cabinet, à Lomé, le 13/11/2026

COUR D'APPEL DE LOME LE PRESIDENT
WOTTOR Kokou Amégboh

FK

Me Komlanvi ZEBADA Huissier de Justice Près la Cour d'Appel de Lomé

1ère ORIGINAL

ACTE D'APPEL

L'an deux mil vingt six

Et le Mardi Vingt (20) Octobre à 11h 46 mn

A la requête de **Monsieur OLYMPIO Robert**, demeurant et domicilié à Lomé,

Assisté de **Maître Dodji K. APEVON**, Avocat à la Cour à Lomé, 93 Rue Fazao, Hédzranawoé, à 250 m de la clinique de l'Aéroport, Tél : 22 20 25 18 / 90 04 33 11, Lomé-Togo

Me Komlanvi ZEBADA, Huissier de Justice Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant 10 Rue des Briquetiers à 150m de l'Ecole Officio de SOUZA N°1, Quartier Bassadji Côté Est

5000F

Signifié et déclaré au nommé :

DOUMENYO Yao, demeurant et domicilié à Accra (GHANA) de passage réguliers à Lomé, ayant fait élection de domicile dans ladite ville, assisté de Maître ATCHOU Bertrand, Avocat au Barreau du Togo, où étant et parlant à : le requis n'ayant ni domicile ni résidence connus je me suis présenté le 16 octobre 2026 au cabinet de son conseil Me ATSOU Bertrand Avocat au Barreau du Togo où son Secrétaire après pris connaissance de l'acte a refusé de le recevoir. Ainsi nous avons procédé par affichage sur la porte principale de l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé

Que mon requérant est appelant comme de fait par les présentes, il interjette formellement appel du jugement n°0522/2026/CIV, rendu le 27 Mars 2026 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, et ce pour les torts et griefs que lui cause ledit Jugement, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel.

A ce qu'il n'en ignore,

Et pour voir statuer sur ledit appel, j'ai huissier susdit et soussigné, à mêmes requête, demeure, élection de domicile et constitution que dessus, donné assignation au requis **à comparaître le Jeudi 26 Novembre 2026 à neuf (9) heures du matin** à l'audience et par-devant la Cour d'Appel de Lomé au Palais du Renouveau sis à Agoé Cacaveli.

POUR

L'objet de l'appel est de demander à la Cour, pour les motifs à exposer ultérieurement devant elle, de reformer le jugement entrepris.

PAR CES MOTIFS

I/ En la forme

Voir recevoir l'appel

II/ Au fond

Voir mettre à néant le jugement entrepris ;

Emandant, voir décharger l'appelant des dispositions et condamnations prononcées contre lui par ledit jugement ;

Statuant à nouveau et faisant ce que le premier juge aurait dû faire ;

Voir déclarer le requis irrecevable en tout cas mal fondés en ses demandes, fins et conclusions.

S'entendre le condamner aux dépens tant de Première Instance que d'appel.

Sous toutes réserves,

Et pour qu'il ne l'ignore, je lui ai étant et parlant comme ci-dessus laissé copie du présent exploit dont le coût est de

L'HUISSIER

Me Komlanvi ZEBADA

Afrique/Politique

Modification constitutionnelle : Félix Tshisekedi tenté par le syndrôme de la longévité au pouvoir ?

De l'idéal démocratique à la tentation de l'éternité politique, plusieurs dirigeants africains, autrefois portés au pouvoir par la promesse du changement, ont fini par reproduire les pratiques qu'ils avaient combattues. En République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi semble à son tour s'engager sur une pente dont les conséquences pourraient dépasser la seule bataille constitutionnelle.

L'histoire récente du continent en offre plusieurs illustrations. En Guinée, Alpha Condé, figure historique de l'opposition et longtemps présenté comme un défenseur de la démocratie, avait suscité un immense espoir lors de son accession au pouvoir en 2010. Dix ans plus tard, il faisait adopter une nouvelle Constitution pour briguer un troisième mandat, au prix de violentes contestations. En Ouganda, Yoweri Museveni, arrivé au pouvoir en 1986 avec la promesse d'une rupture avec les régimes autoritaires, a progressivement fait supprimer les dispositions constitutionnelles susceptibles de limiter sa longévité politique. Au Sénégal, Abdoulaye Wade, artisan de l'alternance en 2000, avait lui aussi provoqué une crise en cherchant à obtenir un troisième mandat en 2012.

Ces trajectoires, malgré leurs différences, révèlent une même tentation : transformer un mandat populaire en privilège politique. La Constitution, conçue comme un rempart contre l'arbitraire, devient alors un instrument au service de ceux qu'elle devrait précisément encadrer.

La République démocratique du Congo semble aujourd'hui confrontée à cette épreuve. La promulgation par Félix Tshisekedi d'une loi élargissant les conditions d'organisation d'un référendum ravive les soupçons d'une stratégie de révision constitutionnelle susceptible de lui ouvrir la voie à un troisième mandat, alors que son second quinquennat s'achève normalement en 2028. L'homme qui avait incarné l'alternance après Joseph Kabila se retrouve ainsi confronté à une question fondamentale : peut-on combattre la confiscation du pouvoir et finir par en adopter les méthodes ?

Les conséquences dépassent largement le débat institutionnel. Dans un pays déjà éprouvé par la guerre à l'Est, cette controverse risque d'aggraver les fractures politiques. L'opposition entre dans une zone de vulnérabilité, tandis que Joseph Kabila, désormais engagé dans une dynamique politico-militaire avec le Front pour la refondation de la nation, pourrait instrumentaliser la crise pour renforcer sa contestation du pouvoir de Kinshasa. Plus préoccupant encore, l'assimilation de la contestation politique à une complicité avec la rébellion ferait peser une menace supplémentaire sur les libertés publiques.

Au bout de cette mécanique, le peuple demeure le grand perdant. Il paie le prix des ambitions personnelles, des institutions fragilisées et des conflits qui s'éternisent.

Car l'alternance ne consiste pas simplement à remplacer un homme par un autre. Elle suppose de rompre avec les pratiques que l'on avait promis de combattre. C'est à cette exigence que Félix Tshisekedi sera désormais jugé par l'histoire.

Alexandre Wémima

AES/Politique

Défense, diplomatie et développement au menu des échanges entre le Mali, le Burkina et le Niger

Réunis à Ouagadougou, les ministres du Mali, du Burkina Faso et du Niger évaluent la deuxième année de la coopération confédérale. Entre ambitions sécuritaires, affirmation diplomatique et intégration économique, l'enjeu est désormais de traduire le projet politique de l'AES en réalisations tangibles pour les populations.

La Confédération des États du Sahel (AES) entre dans une phase où ses ambitions doivent davantage se mesurer à l'épreuve des résultats. Réunis les 11 et 12 novembre 2026 à Ouagadougou, les ministres du Burkina Faso, du Mali et du Niger se penchent sur le bilan de la Feuille de route de l'An II, avant la prochaine rencontre de leurs chefs d'État. Un exercice qui dépasse la simple évaluation administrative : il s'agit de mesurer la capacité de cette alliance à transformer une volonté politique commune en dynamique d'intégration durable.

Les travaux s'articulent autour des trois piliers fondateurs de la Confédération : défense et sécurité, diplomatie et développement. Sur le premier front, la mutualisation du renseignement, l'harmonisation des moyens militaires et la montée en puissance de la Force conjointe traduisent la volonté des trois États de construire une réponse collective aux menaces sécuritaires. Mais face à la persistance des violences armées dans le Sahel, l'efficacité de cette coopération demeure l'une des principales attentes des populations. La solidarité militaire devra notamment se traduire par une amélioration durable de la sécurité des territoires et des conditions de vie des communautés.

Sur le terrain diplomatique, les trois pays entendent consolider leur expression commune et diversifier leurs partenariats. Une orientation qui traduit leur volonté de redéfinir leurs rapports avec les



Goita, Tiani et Traoré

acteurs internationaux sur la base de leurs intérêts souverains. Reste à faire de cette convergence politique un véritable levier de coopération, capable de préserver les intérêts des États membres sans réduire leurs marges de partenariat.

Le troisième pilier, celui du développement, apparaît à cet égard déterminant. Fluidification des échanges, intégration des économies et valorisation des ressources naturelles constituent autant de chantiers susceptibles de donner une dimension concrète au projet confédéral. Car la souveraineté revendiquée ne saurait durablement se limiter à ses expressions militaires et diplomatiques. Elle suppose également des capacités productives, des opportunités économiques et des perspectives pour la jeunesse.

La solidarité manifestée par le Mali envers les ressortissants burkinabè revenus de Guinée rappelle, par ailleurs, que l'intégration se construit aussi dans les réponses apportées aux préoccupations humaines.

Au-delà des déclarations et des ambitions, le rendez-vous de Ouagadougou pose donc une question essentielle : quelle amélioration concrète l'AES apporte-t-elle à la vie de ses populations ? C'est à cette aune, davantage qu'à celle des proclamations politiques, que se mesurera la solidité de l'entreprise confédérale.

T.M.

Gambie/Présidentielle

Adama Barrow en quête d'un troisième mandat

Le président gambien Adama Barrow a officiellement déposé, le 10 novembre à Banjul, sa candidature à l'élection présidentielle du 5 décembre 2026. Réélu en 2021, le dirigeant du Parti national du peuple (NPP) entend ainsi briguer un troisième mandat, ravivant le débat sur la limitation du pouvoir présidentiel dans un pays où la réforme constitutionnelle n'a pas abouti.



Cette nouvelle candidature intervient dans un contexte institutionnel particulier. La Constitution de 1997, toujours en vigueur, ne fixe aucune limite au nombre de mandats présidentiels. Le projet de nouvelle Constitution, qui prévoyait notamment d'introduire cette restriction, a été rejeté par l'Assemblée nationale le 7 juillet 2025. Avec 35 voix favorables contre 21 oppositions, le texte n'avait pas atteint les 42 suffrages nécessaires à son adoption, soit la majorité des trois quarts des députés. Adama Barrow avait pourtant suscité des attentes autour d'un renouvellement institutionnel après son accession au pouvoir en 2017, à la faveur de la première alternance démocratique ayant mis fin aux vingt-deux années de règne de Yahya Jammeh. Son retour dans la course présidentielle intervient ainsi au regard d'un engagement antérieur de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Le chef de l'État défend néanmoins sa candidature au nom du droit des électeurs à choisir librement leur dirigeant. Il affirme également qu'il soutiendra une nouvelle Constitution instaurant la limitation des mandats si sa coalition obtient une majorité parlementaire suffisante lors des législatives de 2027. Une promesse qui renvoie désormais la réforme institutionnelle à une échéance postérieure à la présidentielle.

Dans cette compétition, Barrow retrouvera notamment Ousainou Darboe, président du Parti démocratique unifié (UDP), ancien allié devenu adversaire politique, qui a également déposé sa candidature.

Au-delà de la confrontation électorale, le scrutin du 5 décembre remet au centre du débat une question essentielle : celle de la capacité des institutions à encadrer durablement l'exercice du pouvoir. En Gambie, l'enjeu ne sera donc pas seulement de désigner un président, mais aussi de mesurer la place accordée à la réforme démocratique dans la consolidation de l'alternance.

T.M.

JOJ 2026

Le Togo termine cinquième en finale 800 mètres dames

Le Togo a pris part, du 31 octobre au 13 novembre 2026 à Dakar, aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ 2026). Représenté par quatre athlètes, le pays s'est particulièrement illustré au 800 mètres dames : qualifiée pour la finale, la Togolaise Yvette Kpatcha a pris la 5è place.



Yvette Kpatcha en tête de course

Bien avant la grande finale du 800 mètres, la jeune athlète a remporté le dimanche 8 novembre sa série de demi-finale en 2 min 19 s 34, signant le quatrième meilleur temps des deux séries. En finale le 9 novembre, face à des adversaires de taille comme l'Éthiopienne Netsanet Selemon (2 min 08 s 28), la Marocaine Khadija Elmostaquim (2 min 14 s 10) et la Chilienne Valentina Cancino (2 min 16 s 01), la Togolaise n'a pas démérité.

Malgré une préparation insuffisante, Yvette Kpatcha a fini à deux pas du podium, démontrant une belle compétitivité. Elle se classe 5e avec un chrono de 2 min 15 s 80, juste derrière la Slovène Masa Weber (2 min 10 s 58), qui échoue au pied du podium. Cette dernière termine derrière la médaillée d'or, l'Éthiopienne Netsanet Selomon (2 min 04 s 43), la médaillée d'argent, la Philippine Naomi Majorie Cesar (2 min 09 s 34), et la médaillée de bronze, la Marocaine Elmostaqim (2 min 10 s 05).

Quid des autres athlètes togolais ?

Quatre athlètes ont représenté le Togo en 3 disciplines à cette compétition mondiale : athlétisme, aviron et boxe.

En athlétisme, en dehors d'Yvette Kpatcha au 800m dames, Emmanuel Tchaye a pris la cinquième place de la finale du saut en longueur masculin, le 8 novembre, avec un bond de 6,51 m.

En aviron de mer, Ayao Constantin Médan a progressé de la 26e à la 23e place entre les deux contre-la-montre du solo masculin, à Saly. Il a amélioré son temps de plus de neuf secondes pour le porter à 2 min 51 s 65, avant de terminer quatrième d'un relais international organisé en marge des épreuves avec l'équipe mixte AYO (une équipe regroupant les filles comme garçons de différentes nationalités).

En boxe, Bouwedeou Blaise Agoda a été arrêté aux quarts de finale de la catégorie des 60 kg par le Thaïlandais Siwa Chainarong le mardi 10 novembre.

Les Jeux olympiques de la jeunesse et ses ambitions ?

Créés en 2007, les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) sont le plus grand événement multisport au monde réservé aux jeunes athlètes. Le concept, proposé par le président du Comité international olympique (CIO) de l'époque, Jacques Rogge, a été adopté à l'unanimité lors de la 119è session du CIO à Guatemala. La toute première édition d'été s'est finalement tenue à Singapour, du 14 au 26 août 2010.

Au-delà des performances sportives, ces Jeux ont pour vocation de détecter les futurs champions et de les familiariser avec les exigences du haut niveau international. Ils visent également à transmettre aux participants les valeurs fondamentales de l'olympisme : l'excellence, le respect et l'amitié. Pour y prendre part, les athlètes doivent être âgés de 17 ans au maximum à la date de clôture de l'événement.

Quid de la particularité du JOJ Dakar 2026 ?

Les JOJ Dakar 2026, sont le tout premier événement olympique sur le continent africain, ce qui en fait la 4è édition des JOJ d'été. Au total, 25 sports de compétition sont au programme, auxquels s'ajoutent 10 sports d'engagement. Ces derniers se dérouleront sous forme d'ateliers interactifs et de démonstration ludique.

Selon le Comité international olympique, quelques 2 650 jeunes athlètes représentant 204 comités nationaux olympiques, y ont pris part aux JOJ 2026 de Dakar aux côtés de l'équipe olympique des réfugiés de la jeunesse.

Caleb Akponou

Eliminatoires CAN 2027

Défaits en Algérie, les Eperviers donnent rendez-vous mardi à Kégué

Un coup de tête a suffi à faire céder le verrou togolais. Ce samedi 14 novembre 2026 à Tizi Ouzou, les Éperviers ont concédé une défaite face à l'Algérie (1-0), pour le compte de la 3e journée des éliminatoires de la CAN TotalEnergies 2027. Héroïques durant 75 minutes, les poulains de Patrice Neveu repartent sans point, mais avec l'engagement de prendre leur revanche dès mardi, à Lomé.

Dans une enceinte acquise à la cause des Fennecs, Patrice Neveu avait opté pour un 3-5-2 compact. Malcolm Barcola dans les buts ; Lilian Brassier, Kennedy Boateng et Augustin Drakpe en charnière ; Henri Koudossou et Pierre Nadjombe dans les couloirs ; le capitaine Dakonam Djené en sentinelle, entouré de Samsindin Ouro et Dermane Karim ; et devant, le duo Kevin Denkey – Kodjo Fo-Doh Laba.

Le scénario attendu s'installe d'emblée. L'Algérie confisque le ballon lors des 10 premières minutes et pousse. À la 12e minute, Anis Hadj Moussa enroule une frappe que Malcolm Barcola capte sans trembler. Mohamed Amoura se montre ensuite le plus remuant : à la 22e, il ne cadre pas un ballon glissé au second poteau, puis rate sa reprise sur un centre en retrait trois minutes plus tard (25e). Le Togo plie, mais ne rompt pas.

Mieux, les Éperviers montrent leur tenacité à l'approche de la pause. Sur un corner à la 39e, Augustin Drakpe place une tête à bout portant que le défenseur algérien Achref Abada détourne sur sa ligne. Cinq minutes plus tard (44e), Kevin Denkey est lancé en profondeur, mais un contrôle trop long permet au gardien Melvin Mastil de s'interposer. À la mi-temps, le score est vierge (0-0) et le plan togolais tient.

Des Éperviers plus entreprenants après la pause

Au retour des vestiaires, la physionomie évolue. Ibrahim Maza dévisse une frappe à gauche du but de Barcola (55e), mais ce sont bien les Togolais qui se montrent plus entreprenants. À la 58e, Kodjo Fo-Doh Laba s'élève plus haut que tout le monde et place une tête puissante qui frôle le cadre. Plus tard, Pierre Nadjombe déclenche une frappe lourde que Mastil doit repousser du poing.

Le banc algérien multiplie les changements (Radouani, Boulbina, Abdelli). Côté togolais, Patrice Neveu fait entrer Loïc Bessilé Kodjo Aziangbé à la 70e pour solidifier l'arrière-garde. Le match se joue alors sur un détail.

76e minute : Bensebaïni fait la différence

Le détail arrive à la 76e minute. Sur un corner algérien, la défense togolaise repousse une première fois, mais Anis Hadj Moussa récupère le ballon côté gauche et centre au second poteau, où le capitaine Ramy Bensebaïni surgit pour placer une tête imparable. Le stade Hocine-Aït-Ahmed exulte : 1-0.

Touchés, les Éperviers ne lâchent rien. Barcola maintient les siens dans le match en s'imposant devant Himad Abdelli à la 85e. Et dans les ultimes secondes, la délivrance a failli venir : à la 90e+2, Kodjo Fo-Doh Laba déclenche une frappe que Melvin Mastil repousse in extremis. L'égalisation était au bout du pied. Le coup de sifflet final de l'arbitre gabonais Pierre Ghislain Atcho scelle la courte victoire des Fennecs.

Une défaite courte qui laisse des regrets

Face au favori du Groupe I, les Éperviers ont rendu une copie sérieuse : un bloc discipliné et une équipe qui n'a jamais abdiqué. Il a manqué le dernier geste, et un brin de réussite sur coup de pied arrêté, pour ramener le point visé par le sélectionneur.



Une action du match Algérie-Togo

Avec la courte victoire de l'Algérie et le match nul entre la Zambie et le Burundi (1-1), la poule I reste ouverte. L'Algérie prend seule la tête avec 7 points, devant la Zambie (4 pts), le Togo (3 pts) et le Burundi (2 pts). Seuls les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour la phase finale, organisée au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. Et le Togo n'est qu'à un point de la deuxième place.

Cap sur Kégué

Pas le temps de ruminer. Avec seulement trois jours entre les deux rencontres, la récupération sera la priorité absolue du staff, comme l'avait annoncé Patrice Neveu avant le match. Les Éperviers recevront l'Algérie le mardi 17 novembre 2026 à 16h00 GMT au stade de Kégué, pour la 4e journée. Un rendez-vous capital, devant un public appelé à pousser derrière son équipe comme jamais.

TM-FTF

Détention au Togo

Le gouvernement s'engage pour des conditions plus dignes

Le gouvernement togolais prévoit de rénover les cellules endommagées de la prison civile de Lomé et d'accroître ses capacités d'accueil afin de lutter contre la surpopulation carcérale. Ces annonces ont été faites le vendredi 13 novembre 2026 par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits humains, Me Pacôme Yawovi Adjourouvi.

S'exprimant lors d'une remise de dons organisée par Miss Togo 2026, Angèle Prudence, le ministre a précisé que ces initiatives découlent d'un état des lieux réalisé en octobre dernier lors de l'installation de nouveaux équipements de sécurité.

Placer la dignité humaine au cœur du système

Insistant sur le respect des droits fondamentaux, Me Adjourouvi a rappelé que la prison ne doit pas mener à l'exclusion sociale : « Pour le gouvernement, ce ne sont pas des gens perdus. » Il a également insisté sur la prévention des incarcérations abusives, estimant que la protection des innocents est un impératif de justice. Une préoccupation partagée par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH).

Au-delà de l'hébergement, le ministre a rappelé que l'administration pénitentiaire doit préparer les détenus à leur retour à la vie active pour éviter la récidive. Une démarche qui fait écho à la grâce présidentielle ayant bénéficié à 1 511 personnes au début de l'année 2026.

Enfin, Me Adjourouvi a salué le geste de solidarité de Miss Togo 2026, qui a offert des vivres et des produits de première nécessité aux pensionnaires.

En résumé, la stratégie gouvernementale s'articule autour de trois axes la réfection des locaux, la baisse du surpeuplement et l'accompagnement social, bien qu'aucun calendrier de travaux n'ait pour l'instant été dévoilé.

Avec 14 prisons civiles avec brigade des mineurs, le Togo confronté depuis des années à une surpopulation carcérale travail à relever les défis.

Pour remédier à cette



situation, les autorités et les acteurs de la société civile déploient plusieurs mesures. Ces dernières prennent entre autres en compte : des audiences foraines, des programmes de travail agricole, le recours aux peines alternatives et l'encadrement de la détention préventive ainsi que la construction des infrastructures.

En ce sens, des audiences délocalisées sont régulièrement organisé pour accélérer le traitement des dossiers judiciaires et désengorger les maisons d'arrêt.

Pour favoriser une meilleure réinsertion des détenus, Les autorités étudient la mise en place d'un programme de travail agricole pour les détenus des prisons civiles en vue d'apporter une utilité publique aux peines.

Des associations comme la Solidarité mondial pour les personnes démunies (SMPDD) ou le projet Enfance sans Barreaux (BNCE Togo) interviennent pour accompagner juridiquement les détenus sans jugement, fournir du matériel ou réinsérer les mineurs en conflit avec la loi.

En amont, le gouvernement mise également sur l'ouverture de nouvelles maisons d'arrêt pour désengorger celles existante.

La Rédaction

Route Zanguéra – Mission Tové

Quand les nids-de-poule deviennent une source de mendicité pour des jeunes désœuvrés

Face à la dégradation de la route reliant Zanguéra à Mission Tové, des jeunes tentent de colmater certains trous avec les moyens à leur disposition. Une initiative qui, au-delà de son utilité apparente, soulève des interrogations lorsqu'elle s'accompagne de sollicitations d'argent auprès des usagers.



Etat défectué de la route reliant Zanguéra à Mission Tové

La route reliant Zanguéra à Mission Tové est confrontée à un problème qui préoccupe les usagers : la dégradation de la chaussée. Les nids-de-poule qui parsèment ce tronçon compliquent les déplacements et exposent les conducteurs à des risques d'accident ainsi qu'à des dépenses supplémentaires d'entretien de leurs véhicules.

Dans ce contexte, des jeunes désœuvrés s'improvisent réparateurs de fortune, en tentant de boucher les trous pour faciliter la circulation aux véhicules. Mais derrière cette contribution citoyenne, ces jeunes tendent la main aux automobilistes et autres passants pour obtenir quelques pièces de monnaie.

Sur cet axe où les trottoirs et la chaussée sont confondus, l'état de la route constitue une préoccupation pour les conducteurs de voitures, les motocyclistes et les autres usagers. Les nids d'oiseaux présents sur la route peuvent contraindre les véhicules à ralentir brusquement, à effectuer des manœuvres dangereuses ou à se déporter pour éviter les parties les plus endommagées. Une situation qui, particulièrement aux heures de forte circulation cause les embouteillages et accroît les risques de collision.

Face à cette réalité, certains jeunes prennent l'initiative de combler quelques nids-de-poule avec des matériaux disponibles sur place. Ces interventions, réalisées

Sans équipements adaptés ni véritable encadrement technique, ces jeunes ne font que du rafistolage. Sans une construction correcte de la chaussée avec des matériaux appropriés et un drainage efficace, les trous ainsi colmatés risquent de réapparaître rapidement, notamment après les pluies et le passage répété des véhicules.

Colmater les trous pour ensuite quémander

Au-delà de cette initiative de circonstance, une autre pratique attire l'attention : la sollicitation d'argent auprès des usagers après le colmatage des trous. Certains jeunes profiteraient de leurs interventions pour demander une contribution financière aux conducteurs, transformant ainsi une activité présentée comme un service rendu à la communauté en une occasion de percevoir quelques revenus.

Si cette démarche peut traduire les difficultés économiques et le manque d'opportunités auxquels certains jeunes sont confrontés, elle pose néanmoins la question de l'organisation et de la sécurité de ces interventions. Les automobilistes peuvent se sentir obligés de donner de l'argent, tandis que les jeunes s'exposent aux dangers de la circulation en travaillant directement sur la chaussée.

Il importe toutefois de distinguer une contribution volontaire d'une sollicitation insistante ou contraignante. L'absence d'encadrement peut également entraîner des incompréhensions entre les jeunes et les usagers de la route.

Les autorités interpellées

Cette situation met en évidence la nécessité d'une intervention durable sur l'axe Zanguéra–Mission Tové. Les réparations improvisées ne sauraient remplacer les travaux d'entretien, mieux de bitumage qui relèvent des services compétents. Une évaluation de l'état de la chaussée, suivie de travaux adaptés, permettrait de réduire les risques et d'améliorer les conditions de circulation.

Parallèlement, les autorités locales et les structures chargées de l'emploi des jeunes gagneraient à envisager des solutions permettant à ces derniers de participer à des activités d'intérêt public dans un cadre organisé, sécurisé et rémunéré de manière transparente.

En définitive, la route Zanguéra–Mission Tové ne devrait pas devenir un espace où les nids-de-poule servent de prétexte à des sollicitations permanentes. Le problème appelle une réponse à deux niveaux : remettre durablement la chaussée en état et offrir aux jeunes désœuvrés des perspectives économiques dignes. Car, au-delà des trous à boucher, c'est aussi la question de la sécurité routière, de la responsabilité publique et de l'insertion professionnelle qui se trouve posée.

Eros Dagoudi


Vos envois vers
les porte-monnaies
électroniques
passent désormais
par
PI-CORIS
À partir du
2 novembre 2026
0 F
avec CBI
08:40
LTE
Tableau de bord
ID: Jean OUEDRAOGO
Tel: 0022800000000
Voir mon solde
Compte 0000000000000
Coris Money
Transfert d'argent
Retrait d'argent
Paiement facture
Paiement marchand
Wallet to bank
Achat crédit
Mon QrCode
PI-SPI
Profil
Mes comptes
Notifications
Outils
Disponible gratuitement sur
Google play
App Store
www.corismoney.com
CORIS MONEY
Simple et cool !
La Banque Autrement
https://togo.coris.bank
CORIS
BANK
INTERNATIONAL